

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

23. Désignation des représentants titulaires et suppléants au conseil portuaire de Tabarka

Le Conseil Général de l'Hérault a décidé de mettre en place, conformément à la loi, un conseil portuaire spécifique au port de Tabarka.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la désignation au conseil portuaire de Tabarka :

	Titulaire	Suppléant
2 membres du concessionnaire	M. Bernard DANIS	M. Jean-Denis POUSSIER
	Mme Claudia AZAIS	M. Louis GASC
1 représentant du conseil municipal	M. Dominique CUPOLI	Mme Sarah BASSI

Il convient de procéder à la désignation.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire
DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 24, Abstention 4)

Approuve la désignation au conseil portuaire de Tabarka comme indiqué ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

